

PMBE 2ième appel à projet

• Du 15 août au 30 septembre 2009, vous avez de nouveau la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage.

Le PMBE est un dispositif d'aides financé par les collectivités départementales (Seine-Maritime et Eure) et régionales qui peut vous aider à réaliser des travaux sur les bâtiments de logement des équidés type boxes, abris, barn's, écurie... Le montant minimum d'investissement matériel éligible est de 4000€. Les trois principales conditions d'éligibilité sont:

- 3 poulinières et 6 hectares d'herbages

OU

- 10 équidés/chevaux/poneys d'élevage de 3 ans et moins et 6 ha d'herbages

OU

- 10 chevaux lourds destinés à la boucherie et 6 ha d'herbages

> Pour plus de détails, lire l'article paru en mai 2009: Subventions pour les Bâtiments d'élevage.

> Pour information, un centre équestre ou poney-club qui remplit les critères énoncés ci-dessus peut prétendre à la subvention. Lors du premier appel à projet par exemple, un centre seinomarin ayant des activités d'enseignement et élevage/valorisation de jeunes chevaux ou poneys, a eu un accord de subvention de 35 % pour aménager une écurie de 15 boxes.

Comment faire une demande?

> Pour faire une demande, il vous faut compléter le Dossier unique de demande de subvention au titre du PMBE à retirer auprès de la DDEA ou DDA de votre département et le déposer pendant la période de l'appel à projet du 15 août au 30 septembre 2009. Attention: seuls les dossiers complets seront étudiés.

Si vous résidez en Seine-Maritime, contactez la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture 76 pour retirer un dossier au 02.32.18.94.71.

Si vous êtes dans l'Eure, contactez la Direction Départementale de l'Agriculture 27 au 02.32.24.87.68.

Article mis en ligne le 10/08/2009.